

**Démocratiser l'enseignement supérieur sélectif :
les pourcentage plans américains et leur pertinence dans le contexte français**

**Mardi 15 avril 2008
17h15 – 19h15**

**Lycée Henri IV
23 rue Clovis
75005 Paris**

RSVP:

Ioanna Kohler

Directrice du programme « Égalité des chances »

French-American Foundation

ikohler@frenchamerican.org / 00 1 212 829 8800 x 15

À l'heure où les acteurs de l'éducation en France s'interrogent sur les moyens de généraliser à l'échelle nationale les dispositifs d'« ouverture sociale » instaurés dans différents établissements de l'enseignement supérieur sélectif et où une circulaire visant à démocratiser l'accès aux classes préparatoires est annoncée, l'étude des pourcentage plans américains paraît particulièrement opportune.

En vigueur notamment au Texas et en Californie depuis la suppression des politiques de discrimination positive ethno-raciale (affirmative action) dans ces deux États, les pourcentage plans sont un régime d'admission au système universitaire public sélectif d'un genre nouveau. Ce dispositif donne à tous les diplômés de l'enseignement secondaire figurant parmi les élèves les mieux classés à l'échelle de leur établissement d'origine un droit d'admission automatique dans l'une des universités publiques de l'État, y compris les plus sélectives dans certains cas.

Dix années de recul permettent à présent d'évaluer les résultats obtenus par ce dispositif méritocratique caractérisé par un souci d'équité socio-géographique, et dont le principe se rapproche du modèle français d'« élitisme républicain ». Quels enseignements, quelles pistes d'action offre-t-il pour les filières sélectives en France ?

Introduction : Maurice Quenet, recteur de l'académie de Paris (à confirmer)

Présentations* :

- **Gary Lavergne**, directeur des admissions chargé des statistiques à l'Université du Texas à Austin
- **Saul Geiser**, ancien responsable de l'évaluation de la politique d'admission et des stratégies de recrutement auprès du président de l'Université de Californie, chercheur à l'Université de Californie à Berkeley

**un service d'interprétation simultanée sera disponible*

Discussion :

- **Patrice Corre**, proviseur du Lycée Henri IV
- **Chantal Dardelet**, responsable du programme « Une grande école, pourquoi pas moi ? » à l'ESSEC et du groupe Ouverture Sociale de la Conférence des Grandes Écoles
- **Ioanna Kohler**, directrice des programmes sociaux, French-American Foundation
- **Daniel Sabbagh**, directeur de recherche, Centre d'études et de recherches internationales (CERI-Sciences Po)
- **Patrick Weil**, directeur de recherche au CNRS, Centre d'Histoire Sociale du XXe siècle – Université Paris I
- **Agnès Van Zanten**, directrice de recherche au CNRS, Observatoire Sociologique du Changement/Sciences Po.

A propos de la French-American Foundation

La French-American Foundation vise à promouvoir un dialogue actif entre la France et les États-Unis. Elle met en relation des acteurs-clé des deux pays – responsables politiques, experts de la recherche universitaire, professionnels leaders dans leur spécialité – engagés sur des questions de société d'intérêt commun pour la France et les États-Unis. La French-American Foundation organise des programmes thématiques sous forme de conférences, de voyages d'étude et de publications. Le programme « Égalité des chances » porte sur l'échange de bonnes pratiques en matière de politiques antidiscriminatoires et de stratégies d'intégration entre la France et les États-Unis.

Créée en 1976, la French-American Foundation est établie à New York. C'est une institution non-partisane à but non-lucratif.